Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602251-20251219-DELIB20251218_3-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 Décembre 2025

CONSEILLERS En exercice : **8**	L'an deux mille vingt-cinq le 18 Décembre à 19H01, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel.
Présents : 7	Mr MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, Mme CONOIR Dominique, Mme ZUCCOLOTTO Sophie, Mr MARIVINT Xavier, Mr MAROT Daniel, M. GILLET Corentin
Absent : 1	M. JOSSE Titouan
Pouvoirs : 0	
Secrétaire de séance	Mr GILLET Corentin
Date de convocation	11 Décembre 2025

DELIBERATION20251218-3 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE PLOËRMEL COMMUNAUTE

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°CC-177/2025, en date du 27 novembre 2025, portant sur le rapport d'activité 2024 de Ploërmel Communauté.

Le président de Ploërmel Communauté adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en séance publique au cours de laquelle les membres du Conseil Municipal sont entendus.
Ceci exposé, le conseil municipal est appelé à donner acte de la communication de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Léry, à l'**unanimité** :
PREND ACTE de la communication du rapport d'Activité 2024 de Ploërmel Communauté
PRECISE que ledit rapport sera mis à disposition du public

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 19 Décembre 2025
Affichée le 19 Décembre 2025

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 18 Décembre 2025.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC

MAIRIE de St LÉRY
56430 MORBIHAN